

Comment gérer les jours fériés différents entre Luxembourg et Allemagne en télétravail ?

Réponse courte

Le salarié frontalier allemand employé au Luxembourg est soumis aux **jours fériés luxembourgeois** quel que soit son lieu de télétravail, conformément à l'article L.232-1 du Code du travail. Les jours fériés allemands non reconnus au Luxembourg sont des jours de travail normaux. Inversement, les jours fériés luxembourgeois doivent être chômés même si le salarié télétravaille depuis l'Allemagne.

Définition

Les **jours fériés légaux** au Luxembourg sont au nombre de 11 (article L.232-2 du Code du travail). Ils s'appliquent à tous les salariés employés par un employeur luxembourgeois, indépendamment du lieu d'exécution du travail. L'Allemagne dispose de jours fériés fédéraux et de jours fériés propres à chaque Land, créant des décalages avec le calendrier luxembourgeois.

Conditions d'exercice

Le régime applicable au frontalier en télétravail est le suivant :

Situation	Règle applicable
Jour férié luxembourgeois	Chômé et rémunéré, même en télétravail depuis l'Allemagne
Jour férié allemand non luxembourgeois	Jour de travail normal, le salarié doit être disponible
Jour férié commun aux deux pays	Chômé et rémunéré
Travail un jour férié luxembourgeois	Majoration de 100 % et jour de repos compensatoire (Art. <u>L.232-3</u>)

Modalités pratiques

L'employeur doit organiser la gestion des jours fériés :

Élément	Détail
Établir un calendrier comparatif	des jours fériés LU/DE en début d'année
Communiquer clairement	les jours fériés applicables à chaque frontalier
Paramétrer le logiciel de gestion	des temps selon le droit luxembourgeois
Prévoir l'organisation du travail	les jours fériés allemands non luxembourgeois
Gérer les demandes de congé	pour les jours fériés allemands non reconnus

Pratiques et recommandations

Diffuser en début d'année un calendrier des jours fériés luxembourgeois applicables à tous les salariés, y compris les frontaliers. **Sensibiliser** les managers au fait que les frontaliers en télétravail doivent travailler les jours fériés allemands non reconnus au Luxembourg. **Autoriser** la prise de congés annuels les jours fériés allemands si le salarié le souhaite. **Rappeler** que le décompte des jours de télétravail ne doit pas inclure les jours fériés luxembourgeois chômés.

Cadre juridique

Les jours fériés sont régis par :

Référence	Objet
Article <u>L.232-1</u>	Principe des jours fériés légaux
Article <u>L.232-2</u>	Liste des 11 jours fériés légaux
Article <u>L.232-3</u>	Majoration et repos compensatoire
Article <u>L.121-4</u>	Contenu obligatoire du contrat de travail
Convention du 20 octobre 2020 sur le télétravail	Cadre du télétravail

Les jours fériés sont une source fréquente de confusion pour les frontaliers en télétravail. Une communication claire et anticipée évite les malentendus et les conflits. Le salarié ne peut pas unilatéralement décider de chômer un jour férié allemand.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.